



242. 239.

on sur mon frère

onslour mon Frere
Yours ror par nostre commando lettre co quid
est fait avec le Thesorier. A cause des labours
desquels nous, & une partie des autres qui se font
de faire nous avons estes constraintz des differor nos des
boulois jusqu' a leur retour. Je n'doute pas que
le Thesorier ne pendez de beaucoup de billeys par
les sur la difference des Estates & Comptes Monaux
Mais favours est simple & ne require pas tant de fa
con. La Vofus dufur Brouart a exhibise des comptes
de nos des labours 1634. Luy a succede son tenu
stitution l'an 1635, ayant moins que la plus grande par
tio du service des labours 1634.

Contradictio j' le jardie au susuruz avoient que il n'avoit pas
65 aucuns Estates Monsaux. ains que il avoit donne ses Comptes
Monsaux que par la clôture des rues du mois de Decembre 1637 nous
trouvions les comptes de la Cour credit £ 301381. 8. 6 $\frac{1}{2}$ et le debet
des domaines £ 353235. 19. 10 $\frac{1}{4}$ pdis 353235. 19. 10 $\frac{1}{4}$
d'laquelle si nous soustrayons le credit 301381. 8. 6 $\frac{1}{2}$
l'strenus ests domaines en caies. 51854 11. 3 $\frac{3}{4}$
Cest somme de 51854. 11. 3 $\frac{3}{4}$ devait estre la premiure posits des
Recoups du mois de Janvier 1638. on ests Estates et Comptes
du d^e mois. Or cest posits ne se trouue point. Mais il nous dit
et redit que la difference entre les Estates et Comptes Mons-
saux, ce que si nous examinons ses Comptes Monsaux de l'an
1640 que nous verrons par justs bilan que rien ne soit de pare
aux bimensuels que il a recus a la foiz que il
pose les recoups. Et de ce nous prions de pre-
senter a Monsieur le Marquis de Vouziers
nos saluts et Comptes Monsaux a me mandez et vous apre-

Aug. 37.

quel moron do faire paix M^{me} de Wicqfort. Si le Th^e 2^e
ne choisroit pas tant des longueurs pour profiter le temps
il trouroit au moins des parties dud. Wicqfort pour le bon
des ententes et amitiés entre l'A. Je vous dirai plus
amplement ce que je ne pourrois dorénavant faire, a la
prochaine occasion. Pour le fait des Compagnies
la charge de Mr. Juvier je n'en ouvre pas parler car
j'as done fait faire voter un médecbourr^t Compagnie
que c'etoit en vain de poursuivre cette charge plus quod. Il
pourra me être servi par un sub que par plusieurs amans
des prenons des d'argot leur allorans comme il avoit d'jà
supprimé les offices des Corseaux morts &c. Le messa
par mes preux de finir. Je vous dirai que le R^e 2^e 5^e
discouvert à Morpoison fils Frédéric brault et
chont neclat de moij en bise des 50 et assent d'avois
j'abandon. Je vous
Mandez mon fr^r

Yach^t troubement leu
four affre
D'Orl^e Ellamy
J'avois l'avis de paix pour long temps de la
grce quod A. 1645 a accordé. Ce n'eust été
si j'avois consenti au commandement de
l'ordre des chevaliers qui se voulurent au service des rois
bonshommes. En huit et lez du fev^r 1645. Vous voiez
bon par ce que qu'il n'y pas neut temps de parler
bonapartement des nos diffens ames le Th^e 2^e. Je vous
prouverai mandez que je vous serai.

2
002
mps
202
f
os
ta
e
10
3
y
T
no
a
H
h
ion
200

Amsterdam 26 Aug 1742

Oomme de Ziecken

